

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION DES FABRICATIONS MILITAIRES**

**MISE EN DEMEURE N°01**

Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des clauses contractuelles du contrat n° 72 du 29/10/2017, portant étude et suivi de l'amenée d'eau potable au profit du projet de la direction de programme IMMGC à SERIANA, conclu avec le BET EN HUDRAULIQUE ET TOPOGRAPHIE « BETHT BOURAOUI NADHIR » dont le siège social Sis a cité Chabani Mohamed-Barika, Batna , cette dernière est mise en demeure pour les motifs suivants:

- non réponse du BET BOURAOUI aux invitations répétitives du service contractant pour la signature du PV de réception provisoire des travaux du contrat n°164 du 29/07/2021 objet du suivi par le BET.

Dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure dans la presse nationale, l'entreprise est tenue d'honorer ses engagements contractuels, faute de quoi, des mesures correctives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre.